

Projet de cogénération à la biomasse à Thurso

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 14 DÉCEMBRE À THURSO

Québec, le 30 novembre 2010 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de cogénération à la biomasse à Thurso par Fortress Specialty Cellulose inc.* Cette séance à laquelle participera le promoteur sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **14 décembre 2010, à compter de 19 h 30, à la Salle communautaire James MacLaren, 125, rue Bourget à Thurso.** L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au BAPE. Ce dernier doit rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation du dossier par le public débute aujourd'hui et se terminera le 14 janvier 2011.

OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 14 janvier 2011, ces documents peuvent être consultés à la **Bibliothèque municipale de Thurso, 341-A, rue Victoria.**

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, local A-M100 de même que sur le site Web du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Mandats en cours ».

Le projet

À la suite d'un appel d'offres d'Hydro-Québec relatif à l'achat de 125 MW d'électricité produite par la cogénération à la biomasse, la Société d'état a retenu le projet de la compagnie Fortress Specialty Cellulose inc., propriétaire de l'usine de pâte Kraft à Thurso. Cette dernière construirait une centrale de cogénération à la biomasse sur sa propriété, au nord des installations actuelles, et l'énergie serait vendue à Hydro-Québec Distribution en vertu d'un contrat d'approvisionnement d'une puissance de 18,8 MW pour une durée de 15 ans. La vapeur résiduelle serait utilisée pour les besoins de l'usine.

Une chaudière alimentée à la biomasse serait construite et localisée dans un nouveau bâtiment. La biomasse utilisée serait composée principalement d'écorces, des boues du système de traitement des eaux usées de l'usine et des résidus de bois de construction provenant de centres de tri. Un autre bâtiment serait construit pour abriter le groupe turboalternateur où une turbine, couplée à une génératrice, transformerait en électricité la vapeur produite par les chaudières de l'usine.

Le projet comporte également l'installation d'une tour de refroidissement par circulation d'eau pour condenser la vapeur en été, un échangeur de chaleur pour préchauffer l'alimentation en eau brute en hiver, une nouvelle aire d'entreposage des écorces et un nouvel atelier de traitement de l'eau servant à alimenter les chaudières.

Ce projet fait partie des investissements visant à convertir l'usine pour qu'elle puisse produire la matière première requise pour la fabrication de rayonne, une fibre textile faite de cellulose. La réalisation du projet de cogénération nécessiterait un investissement de 62 millions de dollars et permettrait la consolidation des 330 emplois de l'usine.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

La période de construction s'échelonne sur plus d'un an durant laquelle certaines répercussions seraient susceptibles de se produire. Parmi celles évoquées dans l'étude d'impact, mentionnons l'émission de poussières dans l'air ambiant en raison des travaux de démolition et de la circulation de véhicules sur des chemins non pavés. Des mesures d'atténuation telles que l'aspersion d'eau sur les chemins et l'utilisation de bâches pour couvrir les matériaux secs durant le transport sont proposées. Le climat sonore ambiant autour de l'usine pourrait également être modifié. Le promoteur assurerait un suivi et des mesures d'atténuation sont proposées telle que l'utilisation d'écrans sonore pour les zones habitées.

Durant la période d'exploitation de la centrale, le promoteur s'engage à respecter les seuils établis pour le climat sonore et à proposer des mesures d'atténuation s'il y a dépassement. Toujours selon l'étude d'impact, concernant l'accroissement de la circulation des véhicules autour de l'usine, le promoteur s'engage à ce que les camions empruntent la voie de contournement sur la rue Galipeau au nord du secteur résidentiel de Thurso et à mettre en place certaines mesures de contrôle concernant, par exemple, la limitation de vitesse.

En ce qui concerne les répercussions positives du projet, le promoteur envisage une diminution de 43 % des émissions de gaz à effet de serre de l'usine et de 80 % de la quantité de résidus à enfouir. Le projet devrait aussi permettre à l'usine de solutionner le problème d'odeur associé à la disposition des boues qui sont issues du système de traitement des eaux usées de l'usine.

LA DEMANDE D'AUDIENCE PUBLIQUE

C'est durant cette période d'information de 45 jours que tout citoyen, tout groupe, toute municipalité ou tout organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter sur le projet et de consulter la population à cet effet. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le 14 janvier 2011, au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au numéro suivant : 418 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, poste 532 ou par courrier électronique à l'adresse suivante : cogeneration-thurso@bape.gouv.qc.ca.